

	<b>EXHAUST SEALER / MASTIC ECHAPPEMENT</b> Code: 12232	
--	---	---

Version: 4 Révision: 10/07/2014


Revisión precedente: 22/05/2013

Date d'impression: 10/07/2014

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE**

1.1	<b>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</b> EXHAUST SEALER / MASTIC ECHAPPEMENT Code : 12232
1.2	<b>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:</b> Utilisations prévues (principales fonctions techniques): <span style="float: right;">[ ] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation</span> Adhésif. Utilisations déconseillées: # Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. Si votre utilisation n'est pas couverte, s'il vous plaît contactez le fournisseur de cette fiche de données de sécurité. Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: # Sans restriction.
1.3	<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</b> KRAFFT, S.L. Unipersonal Carretera de Urnieta, s/nº - Apartado 14 - 20140 - Andoain (Gipuzkoa) Téléphone: +34 943 410400 - Fax: +34 943 410440 Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité: msds@krafft.es
1.4	<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:</b> (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)


**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1	<b>CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</b> Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008~286/2011 (CLP): ATTENTION: Skin Irrit. 2:H315   Eye Irrit. 2:H319					
	Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
	Physico-chimique: Non classé	Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319	Cat.2 Cat.2	Peau Yeux	Peau Yeux	Irritation Irritation
	Santé humaine: 					
	Environnement: Non classé					

Classification selon la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE (DPD):

Xi:R36/38

Le texte intégral des mentions de danger et les phrases de risque est indiqué dans la section 16.

2.2	<b>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:</b> 	Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement ATTENTION en accord avec le Règlement (CE) n° 1272/2008~286/2011 (CLP)
	<b>Mentions de danger:</b> H319 H315	Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.
	<b>Conseils de prudence:</b> P101 P102 P103 P280B P303+P361+P353-P352 P332+P313 P305+P351+P338 P337+P313	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
	<b>Indications additionnelles:</b> Aucune.	
	<b>Composants dangereux:</b> Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l'étiquette.	

2.3	<b>AUTRES DANGERS:</b> Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: Autres dangers physico-chimiques: # On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: # On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. Autres effets néfastes pour l'environnement:
-----	---

EXHAUST SEALER / MASTIC ECHAPPEMENT  
Code: 12232

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:  
Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:  
# *Ce produit est un mélange.*  
Description chimique:  
Dissolution de polysilicate de sodium 2.6<Rm<3.2 en milieu aqueux.  
Composants dangereux:  
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

20 < 25 %	<b>Polysilicate de sodium 2.6&lt;Rm&lt;3.2</b> CAS: 1344-09-8 , EC: 215-687-4 DSD: Xi:R36/37/38 CLP: Attention: Skin Irrit. 2:H315   Eye Irrit. 2:H319   STOT SE (irrit.) 3:H335	Autoclassé < REACH < REACH
-----------	---	----------------------------------



Impuretés:  
# *Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.*  
Référence à d'autres sections:  
Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):# *Liste mise à jour par l'ECHA sur 16/12/2013.*Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:




Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

	<b>EXHAUST SEALER / MASTIC ECHAPPEMENT</b> Code: 12232	
--	---	---

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

4.1 4.2	<p><b>DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS ET PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:</b></p>		
		<p><i># Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.</i></p>	
	<u>Route d'exposition</u>	<u>Symptômes et effets, aigus et différés</u>	<u>Description des premiers secours</u>
	<u>Inhalation:</u>	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
	<u>Peau:</u> 	Le contact avec la peau produit rougeur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
	<u>Yeux:</u> 	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Enlever les verres de contact. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
	<u>Ingestion:</u>	Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.3 **INDICATION DES ÉVÉNUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:**  
Information pour le médecin: # *Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.*  
Antidotes et contre-indications: # *Il n'est pas connu an antidote spécifique.*

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non combustible.	
5.1	<p><b>MOYENS D'EXTINCTION:</b> En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs son permis.</p>
5.2	<p><b>DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</b> Non applicable.</p>
5.3	<p><b>CONSEILS AUX POMPIERS:</b>  <u>Équipements de protection particuliers:</u> # <i>Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.</i>  <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.</p>

**SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

6.1	<p><b>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</b> Éviter le contact direct du produit.</p>
6.2	<p><b>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</b> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.</p>
6.3	<p><b>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</b> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.</p>
6.4	<p><b>RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:</b> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.</p>



EXHAUST SEALER / MASTIC ECHAPPEMENT  
Code: 12232



## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:**  
 Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.  
Recommandations générales:  
 Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.  
Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:  
 Non applicable.  
Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:  
 Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  
Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:  
 Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
- 7.2 **CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:**  
 Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.  
Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.  
Temps de stockage : # 1. *ans*  
Températures : min: 5. °C, max: 40. °C (recommended).  
Matières incompatibles:  
 Conserver à l'écart de acides.  
Type d'emballage:  
 Selon réglementations en vigueur.  
Quantités limites (Seveso III): Directive 96/82/CE~2003/105/CE:  
 Limite inférieure: 50 tonnes , Limite supérieure: 200 tonnes
- 7.3 **UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:**  
 Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



EXHAUST SEALER / MASTIC ECHAPPEMENT  
Code: 12232



**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:**  
*# Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.*

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE) INRS 2012 - ED 984:

Non établi.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 -	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d -	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d -
	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 -	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 -	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 -
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 -	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d -	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d -
	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 -	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 -	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 -

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l -	<u>PNEC Marin</u> mg/l -	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l -
	<u>PNEC STP</u> mg/l -	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight -	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight -
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>PNEC Air</u> mg/m3 -	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight -	<u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d -



EXHAUST SEALER / MASTIC ECHAPPEMENT  
Code: 12232



8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire: # Éviter l'inhalation du produit.

Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE-96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:

# Non.

Lunettes:



# Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:

Non.

Gants:



# Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

Bottes:

Non.

Tablier:

Non.

Combinaison:

Conseillable.

Risques thermiques:

# Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).



CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Émissions atmosphériques: Non applicable.

	<b>EXHAUST SEALER / MASTIC ECHAPPEMENT</b> Code: 12232	
--	---	---

**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1	<p><u>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</u></p> <p><u>Aspect</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- État physique : Pâte.</li> <li>- Couleur : Beige.</li> <li>- Odeur : Caractéristique</li> <li>- Seuil olfactif : Non disponible (mélange).</li> </ul> <p><u>Valeur pH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pH : Non applicable</li> </ul> <p><u>Changement d'état</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point de fusion : Non applicable (mélange).</li> <li>- Point initial d'ébullition : &gt; 100. °C à 760 mmHg</li> </ul> <p><u>Densité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Densité relative : 1.66 à 20/4°C <span style="float: right;">Relative eau</span></li> </ul> <p><u>Stabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Température décomposition : Non applicable</li> </ul> <p><u>Viscosité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viscosité (temps écoulement) : # Non applicable</li> </ul> <p><u>Volatilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension de vapeur : 17.5 mmHg à 20°C</li> <li>- Tension de vapeur : 12.3 kPa à 50°C</li> </ul> <p><u>Solubilité(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solubilité dans l'eau: : Miscible</li> <li>- Solubilité dans les graisses et les huiles: : Non disponible</li> </ul> <p><u>Inflammabilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'éclair : Ininflammable</li> <li>- Température auto-inflammation : Non applicable</li> </ul> <p><u>Propriétés explosives:</u> Non disponible.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u> # Sur la base de la structure chimique des composants du mélange, n'est pas en mesure de réagir avec des matières combustibles.</p>
-----	--

9.2	<p><u>AUTRES INFORMATIONS:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non volatiles : 63. % Poids</li> </ul> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>
-----	---

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1	<p><u>RÉACTIVITÉ:</u></p> <p><u>Corrosion pour les métaux:</u> # Il n'est pas corrosif pour les métaux.</p> <p><u>Propriétés pyrophoriques:</u> # In n'est pas pyrophorique.</p>
------	--

10.2	<p><u>STABILITÉ CHIMIQUE:</u></p> <p>Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.</p>
------	---

10.3	<p><u>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</u></p> <p>Possible réaction dangereuse avec acides.</p>
------	--

10.4	<p><u>CONDITIONS À ÉVITER:</u></p> <p><u>Lumière:</u> Non applicable.</p> <p><u>Air:</u> Non applicable.</p> <p><u>Pression:</u> Non applicable.</p> <p><u>Chocs:</u> Non applicable.</p>
------	---

10.5	<p><u>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</u></p> <p>Conserver à l'écart de acides.</p>
------	---

10.6	<p><u>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</u></p> <p>Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de soufre.</p>
------	--





	<b>EXHAUST SEALER / MASTIC ECHAPPEMENT</b> Code: 12232	
--	---	---

**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008~286/2011 (CLP).

11.1	<b>INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:</b>			
<u>TOXICITÉ AIGUË:</u>				
Dosages et concentrations letales de composants individuels : Polysilicate de sodium 2.6<Rm<3.2		DL50 (OECD 401) mg/kg oral > 2000. Rat	DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
Dose sans effet observé Non disponible Dose minimale avec effet observé Non disponible				
<u>INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:</u>				
<u>Routes d'exposition</u>	<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Cat.</u>	<u>Principaux effets, aigus et/ou retardées</u>	
<u>Inhalation:</u> Non classé	ETA > 20000 mg/m3	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	
<u>Cutanée:</u> Non classé	ETA > 2000 mg/kg	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	
<u>Ingestion:</u> Non classé	ETA > 5000 mg/kg	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

<u>Classe de danger</u>	<u>Organes cibles</u>	<u>Cat.</u>	<u>Principaux effets, aigus et/ou retardées</u>
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> 	Peau 	Cat.2	# IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat.2	# IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

DANGER PAR ASPIRATION:

<u>Classe de danger</u>	<u>Organes cibles</u>	<u>Cat.</u>	<u>Principaux effets, aigus et/ou retardées</u>
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	# Non applicable (paste).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: # Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: # Non disponible.

Exposition à court terme: # Irritant pour les yeux. Irrite la peau.

Exposition prolongée ou répétée: # Non disponible.



<b>EXHAUST SEALER / MASTIC ECHAPPEMENT</b> Code: 12232	
---	--

**EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:**

Routes d'exposition: # Non disponible.  
Exposition à court terme: # Irritant pour les yeux. Irrite la peau.  
Exposition prolongée ou répétée: # Non disponible.

**EFFETS INTERACTIFS:**

# Non disponible.

**INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:**

Absorption percutanée: # Non disponible.  
Toxicocinétique basique: # Non disponible.

**AUTRES INFORMATIONS:**

Non disponible.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008~286/2011 (CLP).



12.1	<b>TOXICITÉ:</b>			
	<u>Acute toxicity in aquatic environment</u> de composants individuels : Polysilicate de sodium 2.6<Rm<3.2	<u>CL50</u> (OECD 203) mg/l.96heures 260. Poissons	<u>CE50</u> (OECD 202) mg/l.48heures 1700. Daphnie	<u>CE50</u> (OECD 201) mg/l.72heures 345. Algues
	<u>Concentration sans effet observé</u> Non disponible <u>Concentration minimale avec effet observé</u> Non disponible			
12.2	<b>PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:</b> # Non disponible.			
12.3	<b>POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:</b> Non disponible.			
12.4	<b>MOBILITÉ DANS LE SOL:</b> # Non disponible.			
12.5	<b>RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB:</b> Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: # Non applicable (mélange inorganique).			
12.6	<b>AUTRES EFFETS NOCIFS:</b> <u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non disponible. <u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. <u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non disponible. <u>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</u> Non disponible.			

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:** Directive 2008/98/CE:  
 Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/CE~2005/20/CE:  
 Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, )en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:  
 Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.

	EXHAUST SEALER / MASTIC ECHAPPEMENT Code: 12232	
--	--	---

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1	<b>NUMÉRO ONU:</b> Non applicable
14.2	<b>NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:</b> Non applicable
14.3 14.4	<b>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:</b>  <u>Transport par route (ADR 2013) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2013):</u> Non réglementé  <u>Transport voie maritime (IMDG 35-10):</u> Non réglementé  <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2012):</u> Non réglementé  <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non réglementé
14.5	<b>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</b> # <i>Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).</i>
14.6	<b>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</b> # <i>S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurés.</i>
14.7	<b>TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:</b> Non applicable.

**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1	<b>RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</b> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.  <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2  <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2  <u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).  <u>Protection de sécurité par des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).  <b>AUTRES LÉGISLATIONS:</b> Non disponible
15.2	<b>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</b> Non applicable (mélange).

EXHAUST SEALER / MASTIC ECHAPPEMENT  
Code: 12232

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:Mentions de danger en accord le Règlement (CE) n° 1272/2008~790/2009 (CLP), Annexe III:

H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Phrases de risque en accord la Directive 67/548/CEE~2001/59/CE (DSD), Annexe III:

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

# CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

# Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:# · European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/># · Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/># · European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <http://esis.jrc.ec.europa.eu/># ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

# · REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.

# · DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.

# · DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.

# · GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.

# · CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.

# · EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.

# · ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.

# · CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).

# · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.

# · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.

# · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.

# · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.

# · COV: Composés Organiques Volatiles.

# · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).

# · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).

# · LD50: Dose létale, 50 pour cent.

# · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.

# · ONU: Organisation des Nations Unies.

# · ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.

# · RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

# · IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.

# · IATA: International Air Transport Association.

# · ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'

'Annex I du Règlement (UE) nr. 453/2010.

HISTOIRE:Révision:

Version: 3

22/05/2013

Version: 4

10/07/2014

# Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

# Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.